

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 3 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À  
HYDRO-QUÉBEC DANS SES FONCTIONS DE COORDONNATEUR DE LA FIABILITÉ AU  
QUÉBEC RELATIVE À LA DEMANDE D'ADOPTION DE NORMES DE FIABILITÉ**

---

**GLOSSAIRE DES TERMES ET ACRONYMES RELATIFS AUX NORMES DE FIABILITÉ**

- 1. Références :** (i) Décision [D-2017-110](#), p. 66 et 67, par. 262 à 264.  
(ii) Pièce [B-0131](#), p. 35.

**Préambule :**

(i) « [262] La Régie comprend que, selon le Coordonnateur, la notion de production non raccordée est implicite et qu'elle renvoie inévitablement à une production dont le lien de raccordement n'est pas RTP.

[263] Toutefois, la Régie rappelle que, lors de l'examen de la norme PRC-025-1, elle-même, ainsi que les intervenants, ont eu à demander au Coordonnateur des clarifications relatives au terme « raccordée au RTP ». Elle en conclut que cette notion n'est pas implicite et qu'il est préférable de la clarifier afin d'écartier toute ambiguïté.

[264] De plus, elle constate que certaines normes utilisent les termes « installations de production raccordées au RTP » et d'autres « installations de production raccordées directement au RTP », notamment les normes MOD-025-2 et PRC-025-1. Elle est d'avis que l'utilisation de ces termes qui, selon le Coordonnateur, ont la même signification dans le contexte des normes de fiabilité, devrait être spécifiée de façon claire au Glossaire ». [nous soulignons]

- (ii) Définition proposée par le Coordonnateur de la fiabilité :

« Production raccordée au RTP :

Installation de production *raccordée aux éléments contigus* du réseau de transport principal ou ressources de production décentralisées *reliées, au moyen d'un système de regroupement de la production, aux éléments contigus du réseau de transport principal.*

**Generation connected to the RTP**

Production non raccordée au RTP :

Installation de production *non raccordée aux éléments contigus* du réseau de transport principal ou ressources de production décentralisées *non reliées, au moyen d'un système de regroupement de la production, aux éléments contigus du réseau de transport principal.*

**Generation not connected to the RTP** » [nous soulignons]

**Demandes :**

- 1.1 Veuillez expliquer en quoi les définitions proposées répondent aux préoccupations de la Régie citées en référence (i).
- 1.2 Veuillez expliquer à l'aide d'exemples ce que le Coordonnateur entend par « éléments contigus du réseau de transport principal ».
- 1.3 Veuillez commenter la définition des termes « *Production raccordée au RTP* » et « *Production non raccordée au RTP* » comme suit :

« *Production raccordée au RTP* :

Installation de production *raccordée* par des éléments RTP *aux éléments contigus* du réseau de transport principal *ou* ressources de production décentralisées *reliées, au moyen d'un système de regroupement de la production, aux éléments contigus* du réseau de transport principal.

***Generation connected to the RTP***

*Production non raccordée au RTP* :

Installation de production *raccordée* par des éléments non RTP *aux éléments contigus* du réseau de transport principal *ou* ressources de production décentralisées *non reliées, au moyen d'un système de regroupement de la production, aux éléments contigus* du réseau de transport principal.

***Generation not connected to the RTP*** » [nous ajoutons]

- 1.3.1 Selon votre réponse à la question 1.3, veuillez proposer une nouvelle définition des termes « *Production raccordée au RTP* » et « *Production non raccordée au RTP* » répondant aux préoccupations de la Régie citées en référence (i).